

Thématique veille sanitaire internationale	
Note d'information	06/01/2020

Influenza aviaire hautement pathogène : Sept foyers H5 / H5N8 confirmés en Pologne en élevage

Sept foyers H5 ont été confirmés dans deux régions de l'est et de l'ouest du pays entre le 31/12/2019 et le 03/01/2020.

Les mesures nationales de protection ont été mises en place et les mesures européennes sont en cours de définition.

Pour la Plateforme ESA (par ordre alphabétique) : Sophie Carles (Inrae), Julien Cauchard (Anses), Céline Dupuy (Anses), Sylvain Falala (Inrae), Yves Lambert (DGAL), Alizé Mercier (Cirad)

Auteur correspondant : julien.cauchard@anses.fr

Sources : Note numéro 02/2020 de la Commission européenne datée du 03/01/2020, alertes ADNS (Commission européenne ADNS au 06/01/2020).

Sept foyers d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) H5 et H5N8 ont été confirmés par le laboratoire national de référence polonais entre le 31/12/2019 et le 03/01/2020.

Sept foyers à l'est et au centre du pays

Quatre foyers H5N8 ont été confirmés entre le 31/12/2019 et le 02/01/2020 dans le même village de Lubartowski dans la région (voïvodie) de Lublin dans l'est du pays. Les premiers échantillons ont été prélevés dans un élevage de 12 089 dindes qui présentait une hausse de la mortalité. Les trois autres échantillons confirmés positifs, du même village, ont été prélevés à la suite de la première suspicion dans trois autres élevages de dindes (respectivement de 20 600 et 9 500) et 12 960 pintades.

Le cinquième foyer H5N8 a été confirmé le 03/01/2020 dans un élevage de 36 069 poules pondeuses de la région de Grande Pologne (ouest du pays). Il s'agit pour ce cas d'un foyer primaire.

Le sixième foyer H5 a été confirmé (caractérisation en cours) le 03/01/2020 dans la région de Lublin au sein d'une basse-cour comptant treize poules pondeuses, sept canards et seize pigeons, dans un élevage de renards destinés à la production de fourrure. Il existe un lien

épidémiologique avec le premier foyer confirmé le 31/12/2019, élevage chez lequel l'exploitant a acheté des sous-produits animaux pour nourrir les renards.

Le septième foyer H5 a été confirmé (caractérisation en cours) le 03/01/2020 dans une basse-cour située dans le même village que les quatre premiers foyers. Ce foyer, situé près d'un étang, comptait 46 volailles dont des poules pondeuses, des canards et des oies.

Mesures de protection mises en place en Pologne, en cours de définition au niveau européen

Les mesures d'éradication et de contrôle ont été mises en place par les autorités vétérinaires polonaises dans le respect de la directive européenne 2005/94/EC.

La Commission européenne prévoit de mettre en place ce début de semaine des mesures préliminaires de protection qui seront discutées lors de la réunion du prochain comité permanent des végétaux, des animaux, des denrées alimentaires et des aliments pour animaux (CPVADAAA) les 16 et 17/01/2020.

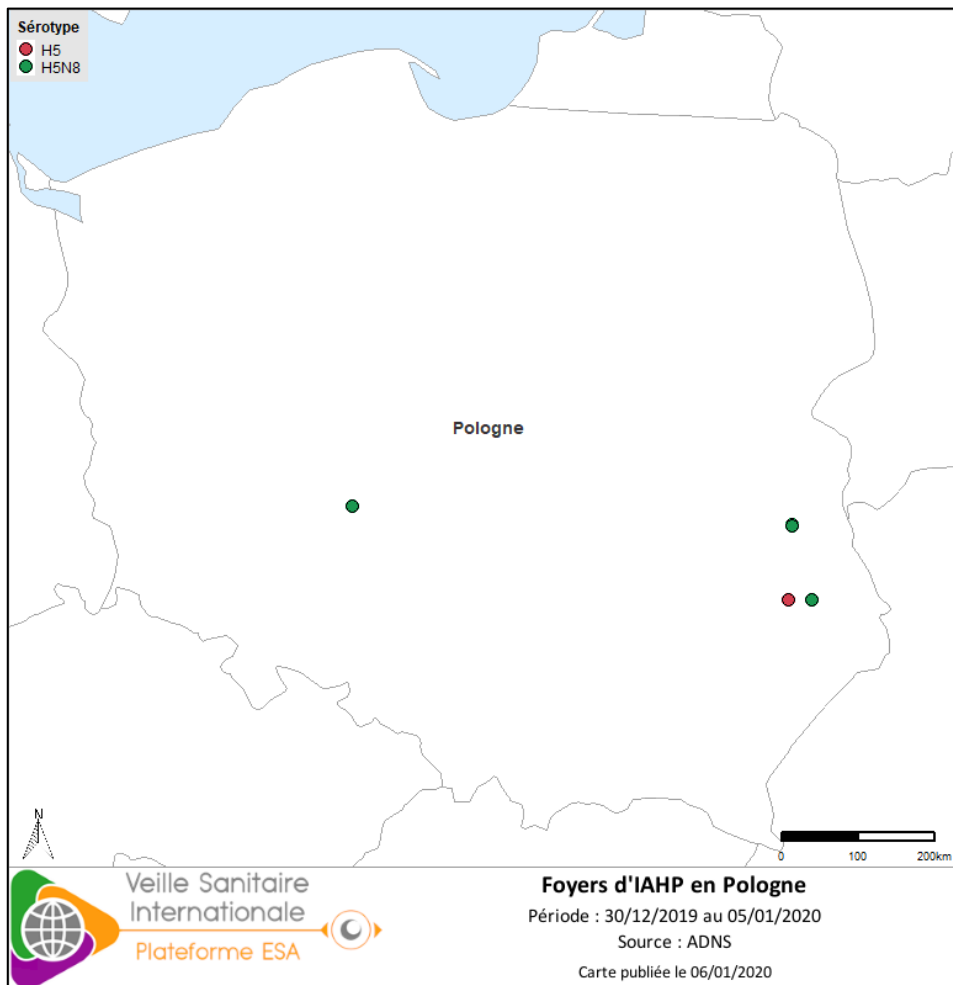


Figure : Foyers d'IAHP confirmés en Pologne (n=7 dont quatre points superposés dans le même village de Voïvidie à l'est du pays) au 05/01/2020 (source : Commission européenne ADNS au 06/01/2020)